

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 10 mars 2014

Convocation du : 28 février 2014

Objet : FINANCES
Demandes de subventions des associations.

Attribution de subventions aux associations – Année 2014.

L'an deux mille quatorze, le dix mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : M. Guy Jullien

Etaient présents : F. Reynaud, M. Barthelemy, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin

Excusés : Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud
Claudette Dargot, Jean-Marie Bernard, Jacqueline Puget, Guy Pitaval,
Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord
M Barthelemy ne participe pas au vote

Le Président, Michel Mescle, Président, soumet à l'avis du Conseil Communautaire la proposition d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2014 dont l'enveloppe globale atteint 30 550 € inscrits au BP.

NOM ASSOCIATION	Montant
Association "Les Amis de l'Ecomusée" - animations	2 000 €
Quasar – fonctionnement	500 €
ADMR Veynes	5 500 €
ADMR Rabou, Manteyer, La Roche	500 €
ADMR Dévoluy	5 650 €
CCAS Veynes	3 500 €
Amicale Sapeurs Pompiers Veynes	2 500 €
Amicale Sapeurs Pompiers Dévoluy	2 500 €
Initiative Sud Hautes Alpes – fonct. Association fonds intervention	3 600 €
Rando Pédestre du Buëch	300 €
FestiFaï	500 €
Fourmidiable	1 500 €
Foyer Culturel Veynois	500 €
Festi Corso	1 000 €
Association Dôme 69 – festival échos 2014	500 €
Total	30 550 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de subventions aux associations ci-dessus, et charge le Président des formalités administratives correspondantes.

Votants = 16
Pour = 16
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Manteyer, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20140310-De25_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014
Publication : 13/03/2014

Pour le Président
par délégation



Le Président,

Michel Mescle